SUJET OFFICIEL

CAP (Maritime conchyliculture)

UP3 - Processus de production et réglementation

Session 2022

Sujet national de la session indiquée, tel que publié par le ministère chargé de l'examen. Mis à disposition par FormaV pour la révision.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Conchyliculture, veuillez visiter :
capconchyliculture.fr/annales-sujets-et-corriges

CAPM Conch **2022**

Certificat d'aptitude professionnel maritime - Conchyliculture

UP3 Processus de production et réglementation

Durée : 1 h 30 min

L'usage de la calculatrice est interdit.

Nota :
Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.
La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tourner la page

1re QUESTION (valeur = 5.5)

L'ostréiculture : Les claires et l'affinage.

1 (valeur = 2.5)
Répondre sur l'annexe à compléter 1.

Cocher VRAI ou FAUX pour chaque affirmation.

2 (valeur = 1)
Répondre sur l'annexe à compléter 2.

Cocher la proposition correcte pour chaque affirmation.

3 (valeur = 2)

3.1 (valeur = 1)
Citer un avantage de l'affinage en claires pour les huîtres.

3.2 (valeur = 1)
Citer un inconvénient de l'affinage en claires pour les huîtres.

2e QUESTION (valeur = 4)

La réglementation conchylicole.

1 (valeur = 1)
Donner la signification du sigle DDTM.

2 (valeur = 2)
Citer 2 rôles de la DDTM pour les cultures marines.

Tourner la page

3 (valeur = 1)

Donner la signification du sigle DPM.

3e QUESTION (valeur = 7)

La mytiliculture en Méditerranée

1 (valeur = 0,5)

Indiquer le nom scientifique de la moule de Méditerranée.

2 (valeur = 2)

2.1 (valeur = 1)

Citer la technique d'élevage des moules pour la région conchylicole Méditerranée.

2.2 (valeur = 1)

Nommer les deux structures d'élevage utilisées en Méditerranée.

3 (valeur = 2)

Citer deux types d'approvisionnement en jeunes moules méditerranéennes.

4 (valeur = 1)

Citer deux prédateurs de la moule en Méditerranée.

5 (valeur = 1.5)

Décrire la mise en boudins du naissain de moules en Méditerranée.

4e QUESTION (valeur = 3,5)

La conchyliculture en France

1 (valeur = 1)

Définir les termes pectiniculture et cérastoculture.

Tourner la page

2 (valeur = 1)

Donner le tonnage annuel moyen d'huîtres produites en France.

3 (valeur = 1.5)

Nommer les trois principales productions de bivalves en France.

NUMERO DE PLACE : ☐

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n°de place).

ANNEXE À COMPLÉTER 1

Document à rendre avec la copie d'examen

Question 1.1

Remplir le QCM (questionnaire à choix multiples)

	VRAI	FAUX
1 Le platin, c'est le fond de la claire.	☐	☐
2 Le ruisson, sert à retenir l'eau dans la claire.	☐	☐
3 Une huître fine a un indice entre 6,5 et 10,5 exclus.	☐	☐
4 L'été, une fine de claire doit rester immergée 2 semaines.	☐	☐
5 La période hivernale d'affinage est du 1er octobre au 31 mars.	☐	☐
6 Une huître spéciale a un indice supérieur à 10,5.	☐	☐
7 Un indice de qualité sert à calibrer les huîtres.	☐	☐
8 La navicule bleue est responsable du verdissement en claires.	☐	☐
9 Le douage sert à entretenir les claires.	☐	☐
10 L'affinage permet aux huîtres de pousser.	☐	☐

Tourner la page

NUMERO DE PLACE : ☐

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place).

ANNEXE À COMPLÉTER 2

Document à rendre avec la copie d'examen

Cocher la proposition correcte pour chaque affirmation.

Des huîtres d'un indice de remplissage de 8.5 qui arrivent d'un parc en mer sont :

☐ Des huîtres fines de claires.

☐ Des huîtres spéciales.

☐ Des huîtres fines.

Des huîtres immergées du 1er novembre au 31 novembre dans une claire à 2kg/m² avec un indice de remplissage de 10.9 sont :

☐ Des huîtres fines de claires.

☐ Des huîtres spéciales de claires.

☐ Des huîtres pousses en claires.

☐ Aucune dénomination commerciale.